



Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le jeudi 28 mai 2020
12 h 00
via téléconférence Zoom

Présence :

- Roland Fougère, maire**
- Pauline Hébert, maire suppléante**
- Mike LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Raymond Poirier, conseiller**
- Emilie Doiron Gaudet, directrice générale et greffière**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**
- Jean-Paul LeBlanc, résident**
- Ronald LeBlanc, résident**
- Rose-Marie Allain, Marché des fermiers**
- Kathy Gildart, Marché des fermiers**
- Ginette Goulet, Marché des fermiers**
- Rachelle Richard-Collette, Marché des fermiers**
- Christine Stam, Marché des fermiers**
- Nick Stam, Marché des fermiers**

1. Ouverture officielle de la séance

Le maire, Roland Fougère, ouvre officiellement la séance à 12h13 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

20-81 : OSCAR LEBLANC / MIKE LEBLANC

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Marché des fermiers - saison 2020

Le maire et les membres du conseil font part que le Marché des fermiers est très important pour l'économie et qu'il est possible de respecter la distanciation physique avec des consignes.

20-82 : MIKE LEBLANC / PAULINE HÉBERT

Que le conseil abroge la résolution adoptée le 19 mai 2020 intitulée « Marché des fermiers – saison 2020 » et adopte ce qui suit :

ATTENDU QUE nous vivons une situation de pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville de Bouctouche prévoit un déficit d'opération suite à la perte de revenus due à la pandémie;

IL EST RÉSOLU QUE le Marché des fermiers de Bouctouche ouvre pour la saison 2020 et que la contribution annuelle soit réduite au montant de 50 000\$ pour l'année 2020 avec possibilité d'un montant additionnel de 10 000\$ suite à la réception des états financiers vérifiés 2018 et 2019.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le plan opérationnel COVID-19 du Marché des fermiers devra respecter les consignes de Santé publique et devra être soumis et approuvé par la Ville de Bouctouche sept jours avant l'ouverture du Marché.

ADOPTÉE

5. Levée de la réunion

20-83 : PAULINE HÉBERT

pour la levée de la réunion à 12h35.

ADOPTÉE